

## 16. Normalisation nationale

### La Conférence,

Considérant que la première Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques a adopté la résolution 4 37/ concernant la normalisation nationale,

Considérant en outre que de nombreux pays ont un organisme national des noms géographiques dont le statut, la composition, les fonctions et les procédures sont nettement définis en ce qui concerne les noms géographiques officiellement normalisés,

Reconnaissant que ces organismes nationaux des noms géographiques ont élaboré des règles concernant les procédures officielles de normalisation,

Reconnaissant aussi que, selon la deuxième Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques, un nom normalisé est "a name which has the official sanction of a legally constituted entity" (un nom sanctionné officiellement par une entité légalement constituée) 38/,

Recommande que la phrase ci-après soit ajoutée à la recommandation A figurant dans la résolution 4 de la Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques :

"Il est recommandé que les changements apportés par d'autres autorités aux noms normalisés par l'organisme national des noms géographiques compétent ne soient pas reconnus par l'Organisation des Nations Unies."

## 17. Noms de pays

### La Conférence,

Reconnaissant qu'il est souhaitable d'éviter de nouveaux exonymes,

Recommande que chaque pays emploie dans sa (ses) langue(s), pour les pays nouvellement indépendants et pour les pays qui adoptent des noms nouveaux, le nom qui correspond, autant que possible, au nom local officiel des pays intéressés.

## 18. Etude des exonymes

### La Conférence,

Notant qu'en application de la résolution 28 de la deuxième Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques 39/, des progrès ont été accomplis en matière d'exonymes dans la mesure où un certain nombre de pays ont identifié et établi des listes de leurs propres exonymes ou sont en train de les établir,

---

37/ Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques, vol. I, p. 11.

38/ Deuxième Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques, vol. II, p. 55.

39/ Deuxième Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques, vol. I, p. 17.